

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 21 octobre 2024

N° CP-2024-8-8-9

N° **applicatif** 10448

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Secrétariat général

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de 4 500 € au titre du Fonds InterReligieux de la Collectivité européenne d'Alsace.

LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX, UN MARQUEUR DE L'IDENTITE ALSACIENNE ET UN VECTEUR DE COHESION SOCIALE

Les pratiques religieuses sont nombreuses en Alsace et le dialogue interreligieux est un marqueur de l'identité culturelle soutenu par les deux anciens Départements alsaciens. Ainsi le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin ont créé des fonds de soutien aux initiatives interreligieuses afin d'accompagner et promouvoir la cohésion sociale. Ces fonds, relevant aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace, ont été mis en place afin de soutenir des initiatives interreligieuses et d'accompagner des projets pour favoriser et développer le dialogue interreligieux en Alsace par le partage, le dialogue et des rencontres entre les différentes sensibilités religieuses.

Les projets éligibles sont les manifestations culturelles et festives, les projets d'information, de sensibilisation, de communication, favorisant le dialogue interreligieux et le respect mutuel. Ils doivent associer au moins trois des principales religions présentes en Alsace (catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam et bouddhisme) et être portés par des organismes à but non lucratif.

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX EN ALSACE

Le Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace est né en 2004 à l'initiative du président de la Région Adrien Zeller et de Mgr Doré, archevêque de Strasbourg. Il s'est ouvert très vite aux différents cultes présents dans la région. Sa mission est de faire connaître, sauvegarder, et conserver le patrimoine religieux et d'assurer sa mise en valeur auprès du grand public.

L'association apporte son expertise scientifique pour estimer et restaurer les objets en collaboration avec l'action de la Fondation du Patrimoine. Elle apporte un soutien méthodologie aux rédacteurs des inventaires réalisés par les paroisses.

Son action bénéficie du soutien de la Région, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Ville de Rouffach ainsi que du diocèse de Strasbourg, de l'UEPAL et du Consistoire israélite du Bas-Rhin.

L'été 2024 voit la création d'une exposition intitulée « Les religions à la maison à travers les objets et les dévotions domestiques » qui sera visible jusqu'en février 2025.

Sur avis de la Commission Région de Colmar, réunie le 30 septembre 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 700 € à l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace pour l'organisation d'une exposition intitulée « Les religions à la maison à travers les objets et les dévotions domestiques ».

GROUPE D'AMITIES ISLAMO-CHRETIENNE – GAIC 67

Le Groupe d'Amitiés Islamo-Chrétienne du Bas-Rhin (GAIC 67) est une association dont les objectifs sont le vivre-ensemble de manière apaisée et qui s'adresse à tous les publics en portant une attention particulière aux jeunes.

Le GAIC 67 participe depuis plus de 20 ans aux Semaines de Rencontres Islamo-Chrétiennes (SERIC) qui se déroulent toujours au mois de novembre. Une dizaine d'évènements sont ainsi proposés : marche de la fraternité, visite d'un jardin interreligieux, moment convivial, table ronde avec différents intervenants, dîner du dialogue, théâtre, célébration commune.

Cette année, ces actions seront proposées dans différents quartiers de Strasbourg du 9 novembre au 10 décembre.

Sur avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 1^{er} octobre 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association GAIC 67 pour l'organisation de la SERIC 2024.

LE JARDIN DU LIVRE DE VALFF

Le Jardin du Livre est un des jardins interreligieux présents sur le sol alsacien. Il se situe à Valff, commune du Centre-Alsace, dans les douves de l'ancien château et en contre-bas de l'église du village. Ce jardin se veut être un outil pour favoriser le dialogue interreligieux et le respect mutuel pour une meilleure connaissance réciproque. On y trouve un parcours végétal qui permet aux trois religions monothéistes d'être présentées de façon pédagogique et ludique.

Des classes de collèges comme des particuliers – souvent en famille – viennent y passer un temps de découverte. En été, des soirées à thème sont proposées à un public large qui vient y découvrir une culture propre à ce lieu : entre jardinage et histoires des principales religions qui font sens.

Tous les étés, des soirées thématiques bien fréquentées (entre 40 et 80 personnes pour chaque soirée) sont proposées sous le titre « Les mardis du Wihr ». Le programme de l'été 2024 a permis de vivre des soirées autour de la thématique « Nourriture et Religions » avec des intervenants chrétien, juif, hindou et musulman.

Sur avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace, réunie le 7 octobre 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association Le Jardin du Livre de Valff pour l'organisation de soirées thématiques estivales sur le thème « Nourriture et religion ».

ASSOCIATION CHARLES PEGUY

2024 marque le 150^{ème} anniversaire de la naissance d'Edmond Fleg. Un « colloque et concert-lecture » intitulé « Nous de l'Espérance – le lumineux message d'Edmond Fleg aujourd'hui » est organisé les 25 et 26 novembre 2024. Cet événement participe également au rayonnement culturel du territoire alsacien, compétence de la Collectivité européenne d'Alsace, puisque le concert sera donné par l'ensemble dirigé par Hector Sabo, les Polyphonies Hébraïques de Strasbourg.

Sur avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 1^{er} octobre 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 600 € à l'association Charles Péguy pour l'organisation d'un « colloque et concert-lecture » intitulé « Nous de l'Espérance – le lumineux message d'Edmond Fleg aujourd'hui ».

AMITIE JUDEO-CHRETIENNE DE STRASBOURG

Faire en sorte qu'entre judaïsme et christianisme, la connaissance, la compréhension, le respect et l'amitié se substituent aux malentendus séculaires et aux traditions d'hostilité mais aussi lutter contre l'antisémitisme, voilà le but de l'AJCS. Son programme de la saison 2024/2025 est riche de rencontres avec notamment des conférences organisées à la Librairie Kléber ou au FEC à Strasbourg mais aussi des repas shabbatiques.

Sur avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 1^{er} octobre 2024, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association Amitié judéo-chrétienne de Strasbourg pour l'organisation de son programme d'activités 2024/2025 favorisant le dialogue judéo-chrétien.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer au titre du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux :
 - une subvention de fonctionnement de 700 € à l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace pour l'organisation d'une exposition intitulée « Les religions à la maison à travers les objets et les dévotions domestiques » ;
 - une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association GAIC 67 pour l'organisation de la SERIC 2024 ;
 - une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association Le Jardin du Livre de Valff pour l'organisation de soirées thématiques estivales sur le thème « Nourriture et religion » ;

- une subvention de fonctionnement de 600 € à l'association Charles Péguy pour l'organisation d'un « colloque et concert-lecture » intitulé « Nous de l'Espérance – le lumineux message d'Edmond Fleg aujourd'hui ».
- une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association Amitié judéo-chrétienne de Strasbourg pour l'organisation de son programme d'activités 2024/2025 favorisant le dialogue judéo-chrétien.
- De préciser que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P261	O003	P261E03	T94	(1234) 65-65748-311	4 500 €
TOTAL					4 500 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.